

Négociation groupe Publicis intéressement Compte rendu CGT

Rappel

Les réunions avaient pour objectif d'examiner le projet d'accord d'intéressement pour les exercices 2025, 2026, et 2027 et de discuter des propositions d'amendements. Le projet repose sur l'intégration de critères RSE à la majoration des primes d'intéressement en fonction de la croissance organique France et Monde.

Renouvellement des conditions comme l'accord précédent (**voir tableau ci-dessous*)

La CGT a formulé des remarques concernant le modèle proposé, notamment sur :

1. L'utilisation de la croissance organique comme indicateur principal.
2. L'absence de revalorisation de la grille actuelle.
3. La répartition peu compréhensible des primes liées aux critères RSE.

Analyse du projet proposé par la direction

1. Intégration de critères RSE

- Critère égalité professionnelle : Objectif d'atteindre une note minimum de 95/100 à l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (actuellement 93/100 en moyenne sur les six dernières années).
- Critère communication responsable : Formation progressive des collaborateurs via les modules WAP, avec des objectifs de réalisation à 50 % en 2025, 60 % en 2026, et 70 % en 2027.

2. Majoration des primes d'intéressement en fonction de la croissance organique

- La grille de majoration prévoit des primes additionnelles de 80 € à 160 € selon le niveau de croissance organique France (entre 0,4 % et 6,5 % ou plus).
- Le montant total de la prime est progressif, avec des écarts significatifs en fonction des résultats de la croissance organique Monde.

		France										
		Montant croissance organique	Moins de 0,4	0,4	0,9	1,5	2,2	3	3,9	4,9	5,5	6,5
Palier	Monde		moins de 0,4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1		0,4	0	275	385	495	605	715	825	935	1 045	1 155
2		0,9	0	285	395	505	615	725	835	945	1 055	1 165
3		1,5	0	295	405	515	625	735	845	955	1 065	1 175
4		2,2	0	305	415	525	635	745	855	965	1 075	1 185
5		3	0	315	425	535	645	755	865	975	1 085	1 195
6		3,9	0	330	440	550	660	770	880	990	1 100	1 210
7		4,9	0	340	450	560	670	780	890	1 000	1 110	1 220
8		5,5	0	350	460	570	680	790	900	1 010	1 110	1 230
9		6,5	0	360	470	580	690	800	910	1 020	1 130	1 240



Position de la CGT

1. Critique de l'indicateur de croissance organique

La CGT souligne que la croissance organique n'est pas un indicateur pertinent pour garantir un partage équitable des gains. Cet indicateur repose uniquement sur les surplus de bénéfices et ne prend pas en compte l'ensemble des efforts des salariés, notamment dans un contexte de stagnation ou de faible croissance.

2. Absence de revalorisation de la grille actuelle

La grille actuelle, même majorée, reste insuffisante. Les montants proposés ne reflètent pas l'évolution du coût de la vie ni les attentes des salariés en matière de reconnaissance financière.

3. Iniquité des primes RSE

La CGT s'oppose à la différenciation des primes RSE en fonction de la croissance organique. Selon notre position, les primes RSE doivent être fixées indépendamment des résultats financiers, afin de valoriser les engagements environnementaux et sociaux de manière juste et uniforme.

Proposition de la CGT

La CGT préfère une approche en deux temps pour sécuriser l'accord tout en intégrant des améliorations significatives :

1. Sécurisation de l'accord actuel :

- Maintien des critères RSE tels que définis (égalité professionnelle et communication responsable), mais avec une révision des objectifs pour les rendre plus ambitieux et inclusifs.

2. Révision des modalités financières :

- Critères RSE : Une prime fixe de 100 € pour l'atteinte d'un critère RSE (1 RSE atteint) et de 200 € si les deux critères sont atteints (2 RSE atteints), quel que soit le niveau de croissance organique - dès que la prime est déclenchée.
- Revalorisation de la grille : Introduction d'une augmentation générale des primes pour mieux refléter les efforts des salariés et compenser l'absence de revalorisation depuis plusieurs années.
- Indicateurs alternatifs : Remplacement ou complément de la croissance organique par d'autres indicateurs plus représentatifs, comme la marge brute ou le résultat opérationnel consolidé.

Conclusion et prochaines étapes

La CGT réitère son engagement à défendre un accord d'intéressement équitable et inclusif. Les propositions de la CGT visent à garantir une meilleure reconnaissance des efforts des salariés tout en valorisant les engagements RSE de l'entreprise.

La CGT reste mobilisée pour obtenir un accord équilibré et conforme aux attentes des salariés.

JEMESYNDIQUE.ORG